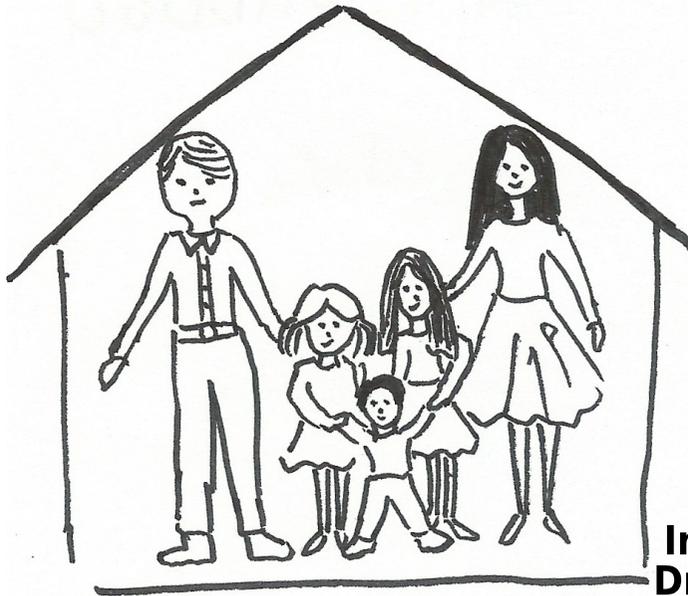


# DISCRIMINATIONS SELON L'ORIGINE : C'EST NON !



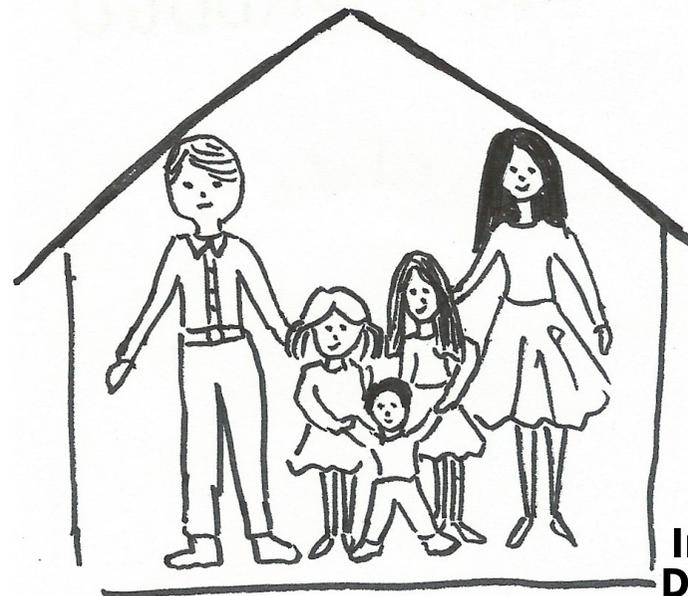
Les enfants, plus vulnérables que les adultes, nécessitent des droits spécifiques qui leur sont garantis dans la CIDE et qui reposent sur les quatre grands principes suivants : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement de l'enfant, la participation.



**Le Conseil  
Départemental  
d'Ille-et-Vilaine  
doit respecter la  
Convention  
Internationale des  
Droits de l'Enfant !**

COLLECTIF INTER-ORGAS DE SOUTIEN AUX PERSONNES MIGRANTES

# DISCRIMINATIONS SELON L'ORIGINE : C'EST NON !



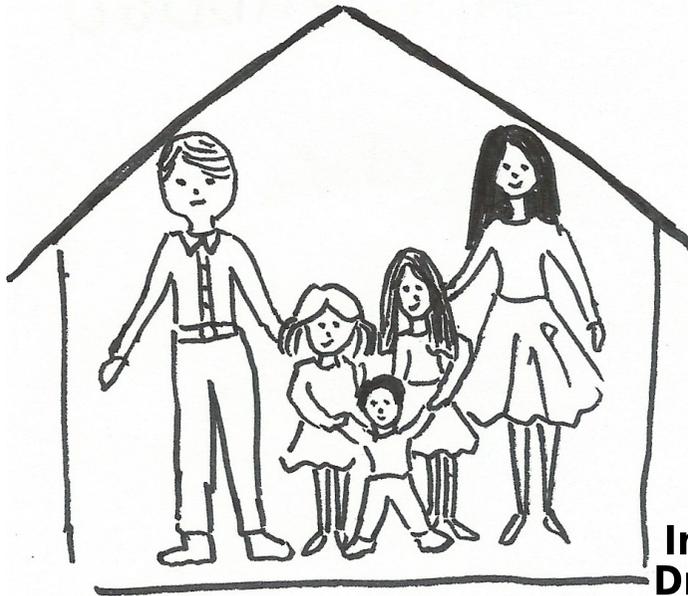
Les enfants, plus vulnérables que les adultes, nécessitent des droits spécifiques qui leur sont garantis dans la CIDE et qui reposent sur les quatre grands principes suivants : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement de l'enfant, la participation.



**Le Conseil  
Départemental  
d'Ille-et-Vilaine  
doit respecter la  
Convention  
Internationale des  
Droits de l'Enfant !**

COLLECTIF INTER-ORGAS DE SOUTIEN AUX PERSONNES MIGRANTES

# DISCRIMINATIONS SELON L'ORIGINE : C'EST NON !



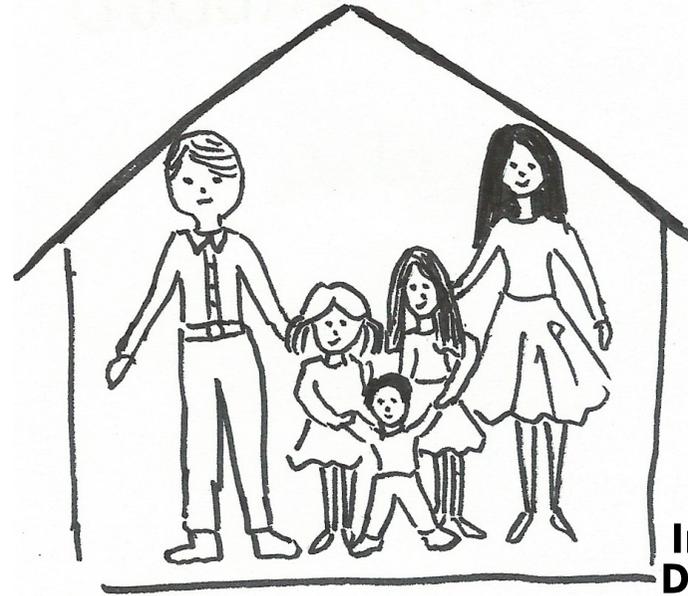
Les enfants, plus vulnérables que les adultes, nécessitent des droits spécifiques qui leur sont garantis dans la CIDE et qui reposent sur les quatre grands principes suivants : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement de l'enfant, la participation.



**Le Conseil  
Départemental  
d'Ille-et-Vilaine  
doit respecter la  
Convention  
Internationale des  
Droits de l'Enfant !**

COLLECTIF INTER-ORGAS DE SOUTIEN AUX PERSONNES MIGRANTES

# DISCRIMINATIONS SELON L'ORIGINE : C'EST NON !



Les enfants, plus vulnérables que les adultes, nécessitent des droits spécifiques qui leur sont garantis dans la CIDE et qui reposent sur les quatre grands principes suivants : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement de l'enfant, la participation.



**Le Conseil  
Départemental  
d'Ille-et-Vilaine  
doit respecter la  
Convention  
Internationale des  
Droits de l'Enfant !**

COLLECTIF INTER-ORGAS DE SOUTIEN AUX PERSONNES MIGRANTES

## Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

Nous venons d'apprendre avec consternation que le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine comptait limiter à 6 mois le versement de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour les enfants étrangers à partir du 1er septembre prochain. Or, nous savons tous que la lenteur des démarches administratives ne permet en aucun cas aux parents d'obtenir un titre de séjour et, donc un accès aux droits, dans un délai aussi court.

300 euros par mois, par exemple, pour une femme seule avec un enfant, était-ce un luxe pour vivre dignement ? Si la mesure de restriction envisagée par le CD était appliquée, comment feraient désormais les familles qui se retrouveraient sans aucun revenu pour nourrir, vêtir, scolariser leurs enfants ? Voulez-vous que les rues des villes et des villages de notre département se peuplent de petits mendiants ? Ce n'est pas là, nous semble-t-il, la meilleure façon d'intégrer les populations étrangères : la précarité d'aujourd'hui conduira aux problèmes de demain.

Jusqu'à présent, notre département pouvait être fier d'éviter la misère la plus absolue à tous les enfants présents sur son territoire. Nous espérons donc que le CD 35, conformément à sa mission de solidarité humaine, saura annuler cette mesure inique qui serait une tache dans l'histoire de notre département.

**Nom**  
**Prénom**  
**Adresse**

Carte-pétition à remettre aux organisations  
ou à envoyer à la MIR, 7 quai Chateaubriand,  
35000 Rennes

## Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

Nous venons d'apprendre avec consternation que le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine comptait limiter à 6 mois le versement de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour les enfants étrangers à partir du 1er septembre prochain. Or, nous savons tous que la lenteur des démarches administratives ne permet en aucun cas aux parents d'obtenir un titre de séjour et, donc un accès aux droits, dans un délai aussi court.

300 euros par mois, par exemple, pour une femme seule avec un enfant, était-ce un luxe pour vivre dignement ? Si la mesure de restriction envisagée par le CD était appliquée, comment feraient désormais les familles qui se retrouveraient sans aucun revenu pour nourrir, vêtir, scolariser leurs enfants ? Voulez-vous que les rues des villes et des villages de notre département se peuplent de petits mendiants ? Ce n'est pas là, nous semble-t-il, la meilleure façon d'intégrer les populations étrangères : la précarité d'aujourd'hui conduira aux problèmes de demain.

Jusqu'à présent, notre département pouvait être fier d'éviter la misère la plus absolue à tous les enfants présents sur son territoire. Nous espérons donc que le CD 35, conformément à sa mission de solidarité humaine, saura annuler cette mesure inique qui serait une tache dans l'histoire de notre département.

**Nom**  
**Prénom**  
**Adresse**

Carte-pétition à remettre aux organisations  
ou à envoyer à la MIR, 7 quai Chateaubriand,  
35000 Rennes

## Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

Nous venons d'apprendre avec consternation que le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine comptait limiter à 6 mois le versement de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour les enfants étrangers à partir du 1er septembre prochain. Or, nous savons tous que la lenteur des démarches administratives ne permet en aucun cas aux parents d'obtenir un titre de séjour et, donc un accès aux droits, dans un délai aussi court.

300 euros par mois, par exemple, pour une femme seule avec un enfant, était-ce un luxe pour vivre dignement ? Si la mesure de restriction envisagée par le CD était appliquée, comment feraient désormais les familles qui se retrouveraient sans aucun revenu pour nourrir, vêtir, scolariser leurs enfants ? Voulez-vous que les rues des villes et des villages de notre département se peuplent de petits mendiants ? Ce n'est pas là, nous semble-t-il, la meilleure façon d'intégrer les populations étrangères : la précarité d'aujourd'hui conduira aux problèmes de demain.

Jusqu'à présent, notre département pouvait être fier d'éviter la misère la plus absolue à tous les enfants présents sur son territoire. Nous espérons donc que le CD 35, conformément à sa mission de solidarité humaine, saura annuler cette mesure inique qui serait une tache dans l'histoire de notre département.

**Nom**  
**Prénom**  
**Adresse**

Carte-pétition à remettre aux organisations  
ou à envoyer à la MIR, 7 quai Chateaubriand,  
35000 Rennes

## Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

Nous venons d'apprendre avec consternation que le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine comptait limiter à 6 mois le versement de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour les enfants étrangers à partir du 1er septembre prochain. Or, nous savons tous que la lenteur des démarches administratives ne permet en aucun cas aux parents d'obtenir un titre de séjour et, donc un accès aux droits, dans un délai aussi court.

300 euros par mois, par exemple, pour une femme seule avec un enfant, était-ce un luxe pour vivre dignement ? Si la mesure de restriction envisagée par le CD était appliquée, comment feraient désormais les familles qui se retrouveraient sans aucun revenu pour nourrir, vêtir, scolariser leurs enfants ? Voulez-vous que les rues des villes et des villages de notre département se peuplent de petits mendiants ? Ce n'est pas là, nous semble-t-il, la meilleure façon d'intégrer les populations étrangères : la précarité d'aujourd'hui conduira aux problèmes de demain.

Jusqu'à présent, notre département pouvait être fier d'éviter la misère la plus absolue à tous les enfants présents sur son territoire. Nous espérons donc que le CD 35, conformément à sa mission de solidarité humaine, saura annuler cette mesure inique qui serait une tache dans l'histoire de notre département.

**Nom**  
**Prénom**  
**Adresse**

Carte-pétition à remettre aux organisations  
ou à envoyer à la MIR, 7 quai Chateaubriand,  
35000 Rennes